



PAR COURRIEL

Gatineau, le 8 août 2022

Monsieur Mathieu Bélanger
Directeur
Urbanisme et développement durable - Direction
Ville de Gatineau
belanger.mathieu@gatineau.ca

Monsieur le Directeur,

À la suite de la réception de l'avis d'intention de votre municipalité d'émettre des permis ou des certificats d'autorisation relatifs à la démolition du 224, 228 et 230, rue Champlain à Gatineau, le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse du dossier.

Nous souhaitons vous informer que, suivant la recommandation du Ministère, la ministre n'entend pas intervenir dans le dossier puisque l'intérêt patrimonial des immeubles n'est pas suffisant pour le justifier. Nous souhaitons, cependant, porter à votre attention que les 3 bâtiments à démolir font partie d'un alignement de 4 maisons allumettes qui forment un ensemble qui témoigne de la trame urbaine ancienne et du passé industriel de l'ancienne ville de Hull. De plus, la présence d'arbres matures dans les cours arrière contribue à la valeur paysagère de l'ensemble. Le Ministère réitère sa préoccupation face au constat du nombre important de permis de démolition émis par votre municipalité et visant des maisons vernaculaires dans le quartier Hull-Wright.

Considérant ce qui précède, nous tenons à vous informer que la municipalité peut encore utiliser son pouvoir de citation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel afin de protéger l'immeuble visé par cet avis. Comme vous le savez, la préservation du patrimoine immobilier permet un développement harmonieux du territoire. Il s'agit d'une responsabilité que nous partageons au bénéfice des générations actuelles et futures.

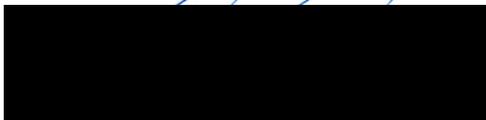
... 2

Finalement, nous vous rappelons que votre municipalité doit attendre la fin du délai de 90 jours prescrit à la Loi, soit le 20 septembre 2022, avant de délivrer son permis ou certificat d'autorisation.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec Mireille La Forge, conseillère en développement culturel à mireille.laforge@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La directrice,

A black rectangular redaction box covers the signature area. A blue ink signature is visible above the box, and another blue ink signature is visible below the box.

Anne-Marie Gendron

N/Réf. : 44797